

**INFORMATIONS NECESSAIRES
À LA SOUSCRIPTION**

SOUSCRIPTEUR :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Situation de famille :

Profession :

Adhérent du Club :

ASSURANCE AUTOMOBILE EN COURS :

Nom de la compagnie :

N° de contrat :

DÉCLARATIONS FAITES AU PRÉCÉDENT

ASSUREUR AU COURS DES 36 DERNIERS MOIS

Nombre et dates des sinistres responsables ou non responsables (y compris Bris des glaces) :

NÉANT

ou compléter ci-dessous :

Date :

RESPONSABILITÉ :%

Date :

RESPONSABILITÉ :%

Date :

RESPONSABILITÉ :%

Coefficient de Bonus actuel :%

(joindre impérativement le relevé d'informations délivré par votre assureur / copie des permis de conduire / copie de la carte grise / copie de la fiche de contrôle technique s'il y a lieu).

Signature du souscripteur :

*Une formule
SANS FRANCHISE*

Peut également vous être proposée.

Camping-cariste,

Vous êtes adhérents à la F.F.C.C. ou à un Club Affilié. Profitez des avantages et réductions qui vous sont offerts :

- ✓ *Expertise de votre camping-car;*
- ✓ *Défense de vos intérêts;*
- ✓ *Sorties en France et à l'étranger;*
- ✓ *Réductions sur :*
 - *Votre abonnement à Camping-Car Magazine (- 50%),*
 - *Les guides spécialisés (- 15%),*
 - *Des traversées maritimes...*

Pour en savoir plus contactez la

F.F.C.C. :

78, rue de Rivoli 75004 Paris

Tel : 01 42 72 84 08

Fax : 01 42 72 70 21

E-mail : info@ffcc.asso.fr

Cachet Association

SATEC - Société de courtage d'assurances
24, rue Cambacères - 75 413 Paris cedex 08
Société par actions simplifiée au capital de 5 031 099 €
RCS Paris 784 395 725 - N° ORIAS : 07000665,
Site web ORIAS : www.orias.fr, Sous le contrôle de l'ACAM,
Autorité de Contrôle des Assurances et Mutuelles
Garantie financière et assurance responsabilité civile
professionnelle conformes aux articles L512-7 et L512-6
TVA Intra communautaire : SATEC FR 70784395725

ASS **F.F.C.C.**

Sûre - Complète - Compétitive

**VOTRE ASSURANCE
CAMPING-CAR**



- ✓ **Votre camping-car garanti « tous risques »**
Accident,
Vol, Incendie, Vandalisme,
Tempête, Grêle, Catastrophes naturelles,
Bris des glaces.
- ✓ **Vos bagages et effets personnels**
Garanties, Vol, Incendie,
Dommages consécutifs aux
événements touchant le véhicule.
- ✓ **La garantie du conducteur (décès, invalidité)**
Jusqu'à 152 450€.
- ✓ **L'assistance**
Au véhicule,
Aux personnes.

GARANTIES	MONTANT	FRANCHISES
RESPONSABILITE CIVILE		néant
• Dommages corporels	Sanction financière de somme	
• Dommages matériels et immatériels	100 000 000 € par sinistre à l'exclusion : • Des dommages dus à un incendie ou une explosion : 477 933 € par sinistre. • Des dommages d'atteinte à l'environnement et/ou pollution : 977 933 € par sinistre. • Des dommages causés lorsque le conducteur ou le garde du véhicule a été déclaré responsable par le gre ou à l'usage du propriétaire ou du gardien autorisé : 977 933 € par sinistre.	
PROTECTION JURIDIQUE	7620 €	néant
DOMMAGES ACCIDENTS		
jusqu'à 4 ans*	Valeur à dire d'expert majorée de 5 %	305 €
VOL & DÉTOURNEMENT		
jusqu'à 4 ans*	Valeur à dire d'expert majorée de 5 %	305 €
INCENDIE		
jusqu'à 4 ans*	Valeur à dire d'expert majorée de 5 %	305 €
CONTENU	Valeur déclarée	305 €
BRIS DE GLACES	Valeur de remplacement	néant
GARANTIE DU CONDUCTEUR	Jusqu'à 152 450 €	néant
ASSISTANCE AU VÉHICULE	Plafond remorquage 180€	50 kilomètres

VALEUR "TOTALE" CAMPING CAR	TARIF ANNUEL 2011	TARIF SEMESTRIEL 2011
De 0 à 23 000 €	332 €	179 €
De 23 001 à 24 000 €	335 €	180 €
De 24 001 à 26 000 €	349 €	187 €
De 26 001 à 27 000 €	351 €	188 €
De 27 001 à 29 000 €	365 €	194 €
De 29 001 à 30 000 €	368 €	195 €
De 30 001 à 32 000 €	384 €	202 €
De 32 001 à 34 000 €	402 €	211 €
De 34 001 à 35 000 €	408 €	214 €
De 35 001 à 37 000 €	420 €	225 €
De 37 001 à 38 000 €	425 €	226 €
De 38 001 à 40 000 €	442 €	234 €
De 40 001 à 41 000 €	447 €	238 €
De 41 001 à 43 000 €	461 €	244 €
De 43 001 à 53 000 €	482 €	254 €
De 53 001 à 61 000 €	523 €	276 €
De 61 001 à 69 000 €	590 €	307 €
De 69 001 à 76 000 €	663 €	344 €

* Par référence à la première date de mise en circulation

✓ Important
En cas de vol ou acte de vandalisme survenant hors du garage ou le véhicule est habituellement remis et dans un rayon de 20 km autour du domicile habituel (à l'exception des opérations de chargement et déchargement), le contenu sera exclu et il sera fait application d'une franchise de 610 € sur les dommages au véhicule.
Le remboursement des appareils photos, caméras, caméscopes, jumelles, télévisions matériel Hi-fi et informatique est limité à 30 % du capital garanti souscrit. Restent exclus de la garantie : les cycles et planches à voile, les espèces, billets de banque, valeurs bijoux fourrures et argenture, ainsi que la casse des objets fragiles à moins qu'elle ne résulte d'un accident caractérisé survenant au camping car lui même. Le véhicule doit être équipé d'un antivol SRA****

✓ Qui peut conduire le véhicule?
A titre habituel : Le souscripteur et son conjoint.
A titre exceptionnel : tous les conducteurs, mais une franchise de 610 € restera dépendant à votre charge en cas de sinistre occasionné, par un conducteur titulaire d'un permis de moins de 2 ans.

✓ Déclarations du souscripteur et des conducteurs désignés
Le souscripteur et les conducteurs désignés bénéficient d'un coefficient réduction majoration de 0,50 et n'ont pas fait l'objet d'un retrait ou d'une suspension du permis de conduire pour une durée supérieure à 1 MOIS au cours des 36 derniers mois. Sur cette durée aucun d'eux n'a déclaré plus de 2 sinistres non responsables et/ou au maximum 1 sinistre responsable. En dehors des périodes d'utilisation le véhicule est stationné dans un garage clos.

Dont 20 € de Frais de dossier

Contrat souscrit auprès de COVEA FLEET
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 27 762 189 €
Entreprise privée régie par le Code des Assurances,
dont le siège social est situé
34, Place de la République - 72000 LE MANS.
Immatriculée au RCS du Mans sous le numéro Siren B 342 815 339,
Soumise à la Commission de Contrôle des Assurances
54, Rue de Châteaudun - 75009 PARIS.



Demande d'assurance
speciale F.F.C.C.
A retourner à :
F.F.C.C.
78, rue de Rivoli
75004 Paris

CAMPING-CAR À ASSURER

Marque :
 Type :
 N° de série :
 Date de première mise en circulation :
 Puissance fiscale :
 Nombre de places :
 N° d'immatriculation :
 Lieu de garage : Code postal :
 Ville :
 • Valeur du camping-car :
 • Valeur des effets et objets personnels
 (Contenu) :
 • Valeur de l'auvent :

Valeur « totale » :
 Prime TTC :

Paiement annuel Semestriel

Date d'effet du contrat : / /
 (au plus tôt lendemain 0 heure du cachet de la poste)